



DELIBERATION N° D.2022.06.20

du Conseil communautaire du 29 juin 2022

Organismes en charge du traitement et de la destruction des déchets. **2ème actualisation.**

Remplacement d'une élue au sein du Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE).

Date de la convocation : 21 juin 2022
Date d'affichage : 30 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : Madame Lucie LONCLE DUDA
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, Mme Dorothée BILGER, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Annick BOUQUET, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Jean-François PEUMERY, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm PoulleNNec, M. Benoît RIBERT, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. François DARCHIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Erik LINQUIER, Mme Pascale RENAUD, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL.
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Marie-Hélène AUBERT (pouvoir à M. Gilles CURTI), Mme Violaine CHARPENTIER (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Emmanuel LION (pouvoir à Mme Annick BOUQUET), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à Mme Sophie TRINIAC), Mme Vanessa AUROY (pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN (pouvoir à Mme Martine BELLIER), M. Renaud ANZIEU (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), M. Patrice BERQUET (pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5216-5, L.5211-61 et L.2121-21 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc portant sur l'adhésion de la communauté d'agglomération au Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE), au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) et au Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine (SITRU) ;

Vu la délibération n° D.2020.07.15 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 portant sur la désignation des représentants de la communauté d'agglomération au sein du SIDOMPE, du SYCTOM et du SITRU ;

Vu la délibération n° D.2021.04.14 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 sollicitant d'une part le retrait de la communauté d'agglomération du SYCTOM et d'autre part l'adhésion au SIDOMPE pour le compte des communes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et Le Chesnay-Roquencourt (pour sa partie historique) ;

Vu la délibération n° 2021/06/15 du Comité syndical du SIDOMPE du 28 juin 2021 approuvant l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour les communes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et Le Chesnay-Rocquencourt (pour sa partie historique) à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la délibération n° D.2021.11.9 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 30 novembre 2021 approuvant la modification du périmètre géographique du SYCTOM liée à la sortie de la communauté d'agglomération de ce syndicat ;

Vu la délibération n° D.2022.04.22 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 avril portant sur la première actualisation des désignations au sein du SIDOMPE ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2021-12-30-00008 du 30 décembre 2021 portant modification du périmètre et modification des statuts du SIDOMPE, résultant de l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour les communes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et Le Chesnay-Rocquencourt (pour sa partie historique) à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu les statuts du SIDOMPE, du SYCTOM et du SITRU ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

• Au titre de sa compétence Environnement, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, la gestion du traitement et de la destruction des déchets.

À ce titre, la communauté d'agglomération adhère aux organismes suivants :

- au Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE),
- au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM),
- au Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de Boucle de la Seine (SITRU).

○ **Le SIDOMPE :**

En 1961, une dizaine de communes des Yvelines se sont regroupées et ont créé un syndicat intercommunal pour traiter ensemble les déchets de leurs habitants. Le SIDOMPE a beaucoup évolué depuis sa création pour devenir, depuis le 31 décembre 2004, un syndicat mixte.

Le SIDOMPE traite les déchets de 116 communes réparties en 7 collectivités pour une population totale de plus de 467 000 habitants.

Le SIDOMPE est propriétaire :

- de l'Unité de valorisation énergétique (UVE) de Thiverval-Grignon, qui a pour mission de faire réaliser, dans les meilleures conditions techniques-écologiques et économiques, l'incinération des déchets ménagers et assimilés, tout en produisant de l'énergie ;
- du Centre de Tri qui est chargé du traitement des emballages ménagers recyclables.

Par délibération du 7 juillet 2020, actualisée par délibération du 5 avril 2022, ont été désignés, conformément aux statuts du SIDOMPE, les représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

| SIDOMPE | | |
|-------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| COMMUNES | DÉLÉGUÉS TITULAIRES | DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS |
| BAILLY | Charlotte Logeais | Caroline Bouis |
| BIÈVRES | Hubert Hacquard | Marianne Ferry |
| BOIS D'ARCY | Jérémy Demassiet | Jean-Philippe Luce |
| BUC | Jean-Christophe Hilaire | Bernard Million-Rousseau |
| CHÂTEAUFORT | Etienne Dupont | Emilien Nivet |
| FONTENAY-LE-FLEURY | Alain Sanson | Yannick Le Goaec |
| JOUY-EN-JOSAS | François Bréjoux | Caroline Vigier |
| LES LOGES-EN-JOSAS | Olivier Lucas | Jean-Cosme Riviere |
| NOISY-LE-ROI | Marc Tourelle | Roch Doussou |
| RENNEMOULIN | Patrick Lainé | Pierre Lecutier |
| LE CHESNAY-ROQUENCOURT | Violaine Charpentier | Benoît Ribert |
| SAINT-CYR-L'ÉCOLE | Kamel Hamza | Isidro Dantas |
| TOUSSUS-LE-NOBLE | Muriel Costermans | François Cheron |
| VELIZY-VILLACOUBLAY | Pascal Thévenot | Frédéric Hucheloup |
| VERSAILLES | Philippe Pain | Emmanuel Lion |
| VIROFLAY | Jean-Michel Issakidis | Isabelle Coquelle-Ricq |

○ **Le SYCTOM :**

Le SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est le premier opérateur public européen de traitement et de valorisation des déchets ménagers.

Un service public au bénéfice de 6 millions d'habitants, de 85 communes d'Île-de-France réparties dans 12 territoires adhérents.

Pour assurer sa mission, il dispose de 10 unités de traitement et d'un réseau de déchèteries :

- centres de tri de collecte sélective,
- centres de valorisation énergétique,
- centre de transfert.

Le SYCTOM réceptionne les flux de déchets collectés par les collectivités adhérentes : ordures ménagères, collecte sélective, déchets alimentaires et objets encombrants.

Conformément aux statuts du SYCTOM, Versailles Grand Parc avait désigné, par délibération du 7 juillet 2020, les représentants suivants :

| SYCTOM | |
|---|--------------------|
| COMMUNES | DÉLÉGUÉS |
| LE CHESNAY-ROQUENCOURT (pour la partie Le Chesnay) | Richard Delepierre |
| VELIZY-VILLACOUBLAY | Pascal Thévenot |
| VERSAILLES | Philippe Pain |

Versailles Grand Parc ayant toutefois sollicité son retrait du SYCTOM, devenu effectif le 1^{er} janvier 2022, il est précisé que l'intercommunalité ne dispose donc plus de délégués au sein de cet organisme.

○ **Le SITRU :**

Au titre du traitement des déchets ménagers et assimilés, le SITRU a pour objet le transport, le transfert, le réemploi, le tri (y compris déchèterie), la valorisation matière, la valorisation énergétique ainsi que l'élimination des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire, ou apportés par des tiers extérieurs.

Conformément aux statuts du SITRU, ont également été désignés par délibération du 7 juillet 2020 les délégués titulaires et suppléants suivants de Versailles Grand Parc :

| SITRU | | |
|----------------------|------------------------|---------------------|
| COMMUNES | DÉLÉGUÉS TITULAIRES | DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS |
| BOUGIVAL | Luc Wattelle | Jean-Michel Hua |
| | Vincent Mezure | |
| | Jean-Marie Clermont | |
| LA CELLE SAINT-CLOUD | Jean-Christian Schnell | Laurent Boumendil |
| | Richard Lejeune | |
| | Vincent Pouyet | |

• Mme Caroline Vigier, désignée en qualité de déléguée suppléante au sein du SIDOMPE, a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale de Jouy-en-Josas. Il convient donc de la remplacer au sein de cette instance.

Le candidat proposé par la Majorité est M. Alexandre Jamet.

Les autres candidats sont appelés à se faire connaître.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de désigner au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, M. Alexandre Jamet en qualité de délégué suppléant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour siéger en tant que membre à voix délibérative au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE), en remplacement de Mme Caroline Vigier ;
- 2) les listes actualisées des représentants de la communauté d'agglomération au sein des syndicats de traitement et de destruction des déchets sont donc les suivantes :

| SIDOMPE | | |
|------------------------|-------------------------|--------------------------|
| COMMUNES | DÉLÉGUÉS TITULAIRES | DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS |
| BAILLY | Charlotte Logeais | Caroline Bouis |
| BIÈVRES | Hubert Hacquard | Marianne Ferry |
| BOIS D'ARCY | Jérémy Demassiet | Jean-Philippe Luce |
| BUC | Jean-Christophe Hilaire | Bernard Million-Rousseau |
| CHÂTEAUFORT | Etienne Dupont | Emilien Nivet |
| FONTENAY-LE-FLEURY | Alain Sanson | Yannick Le Goaec |
| JOUY-EN-JOSAS | François Bréjoux | Alexandre Jamet |
| LES LOGES-EN-JOSAS | Olivier Lucas | Jean-Cosme Riviere |
| NOISY-LE-ROI | Marc Tourelle | Roch Doussou |
| RENNEMOULIN | Patrick Lainé | Pierre Lecutier |
| LE CHESNAY-ROQUENCOURT | Violaine Charpentier | Benoît Ribert |
| SAINT-CYR-L'ÉCOLE | Kamel Hamza | Isidro Dantas |
| TOUSSUS-LE-NOBLE | Muriel Costermans | François Cheron |
| VELIZY-VILLACOUBLAY | Pascal Thévenot | Frédéric Hucheloup |
| VERSAILLES | Philippe Pain | Emmanuel Lion |
| VIROFLAY | Jean-Michel Issakidis | Isabelle Coquelle-Ricq |

| SITRU | | |
|----------|---------------------|---------------------|
| COMMUNES | DÉLÉGUÉS TITULAIRES | DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS |

| | | |
|-----------------------------|------------------------|-------------------|
| BOUGIVAL | Luc Wattelle | Jean-Michel Hua |
| | Vincent Mezure | |
| | Jean-Marie Clermont | |
| LA CELLE SAINT-CLOUD | Jean-Christian Schnell | Laurent Boumendil |
| | Richard Lejeune | |
| | Vincent Pouyet | |

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 67 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.